



1 **PLAN DE SITUATION**
Ech : 1 : 6000



Nomenclature des révisions	
Numéro	Description de la révision
1	Pièces complémentaires suite courrier mairie en date du 19/07/2022

Propriété intellectuelle.
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «... jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ».
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte autour du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures ».

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
L'appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

Panhard NHL Nord
Construction de plateforme logistique bureaux et locaux techniques associés
60400 Nanteuil-le-Haudouin



Dessiné par: Auteur		Approuvé par: Approuvateur	
DEMANDEUR : SNC NLH1 10, rue Raquépine 75008 PARIS T: +33(0)1 42 56 41 13		ARCHITECTE : A26 GL 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80	
		PAYSAGISTE : Gilles GENEST - Concepteur paysagiste 4, rue de la République 77570 Château-Landon Tel 01 64 78 38 23	ICPE : Sébastien BACHELLERIE SDE B27 SDE 19 Bis avenue Léon Gambetta 92120 MONTROUGE Tel +33 1 46 94 80 64
BET RT2012 : BIGS 827 BIGS 150 rue de Vaugrad 75015 PARIS Tel. +33 (0) 1 70 64 22 32	BET CONSEIL DEVELOPPEMENT DURABLE: G-ON 27-29 rue Raffet 75016 Paris T: 01 83 62 19 59		

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DE SITUATION

ECHELLE :	1 : 6000	DATE :	01/08/2022	FORMAT :	A1	PC1
1642 - A26GL - ARC - DPC - ENT - PLN - TN -						